



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 28 MARS 2017

<u>Référence du service :</u> PERSONNEL-PG/PL/VM-10d	<u>Objet de la délibération :</u> REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS DU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD, CREDIT GLOBAL
<u>Etaients présents(es) (30)</u>	
Philippe GRAS , <i>Président</i>	
André BRUNDU , Pierre GAFFARD-LAMBON , Jean-François LAURENT , Gaëtan PREVOTEAU , Fabienne RICHARD , <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i>	
Vincent ALLIER , Nadine ANDREO , Jean-Pierre BONDOR , Laurent BURGOA , Pilar CHALEYSSIN , Bernard CLEMENT , Marianne CREPIN , Jean DENAT , Jean-Luc DESCLOUX , Gilles DONADA , Jean-Baptiste ESTEVE , Michel FEBRER , Gérard GIRE , Pascal GOURDEL , Théos GRANCHI , Marie-Françoise MAQUART , Vivian MAYOR , Michel MISSOT , Maurice MOURET , Olivier PENIN , Thierry PESENTI , Jacky REY , Jean-Rémy SOLANA , Frédéric TOUZELLIER , <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</i>	
<u>Etaients représentés(ées) (9 pouvoirs)</u>	
Sonia AUBRY donne pouvoir à Pierre GAFFARD-LAMBON ; Marie-Reine DELBOS donne pouvoir à Laurent BURGOA ; Marc FOUCON donne pouvoir à Philippe GRAS ; Jean-Jacques GRANAT donne pouvoir à Nadine ANDREO ; Bernadette POHER donne pouvoir à Michel FEBRER ; Thierry PROCIDA donne pouvoir à Marianne CREPIN ; Marie-France RAINVILLE donne pouvoir à Fabienne RICHARD ; Jean-Noël RIOS donne pouvoir à Jean DENAT ; Catherine ROCCO donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU .	
<u>Etaients excusés(ées), absents(es) (49)</u>	
Juan MARTINEZ , Laurent PELLISSIER , <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i>	
William AIRAL , Marie-Paule ARMAND , Joseph ARTAL , René BALANA , Jacques BONHOMME , Maryan BONNET , Sylvie COMPEYRON , Ivan COUDERC , Robert CRAUSTE , Nathalie CREPIN , Jean-Paul CUBILIER , Alain DALMAS , Alex DUMAGEL , Alain DUPONT , Arthur EDWARDS , Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET , Richard FLANDIN , Marilynne FOULLON , Philippe FOURNIER-LEVEL , Jean-Pierre FUSTER , Michel GABACH , Maurice GAILLARD , Robert HEBRARD , Michaël MANEN , Antoine MARCOS , Guy MAROTTE , Pierre MARTINEZ , Pierre MAUMEJEAN , Jean-Claude MAZAUDIER , Murielle NEPOTY , Nicole PERRAU , Corine PONCE-CASANOVA , Bernard PRADIER , Jacky RAYMOND , Serge REDER , Olivier RIGAL , Sophie ROULLE , André SAUZEDE , Guy SCHRAMM , Jean-Marc SOULAS , Joël TENA , Jean-Michel TEULADE , Gilles TIXADOR , Gilles TRAULLET , Lucien VIGOUROUX , Joël VINCENT , Muriel VOLLE-ROGEL , <i>Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s ou absent(e)s</i>	
Sièges : 88 Membres en exercice : 88	

Monsieur, Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié qui prévoit la possibilité d'attribuer une Prime de Service et de Rendement (P.S.R.) à certains agents relevant de la filière technique et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 prévoyant la possibilité d'attribuer une Indemnité d'Exercice de Mission (I.E.M.) aux agents occupants certains emplois administratifs et techniques et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret n° 2000-136 du 18 février 2000 qui prévoit la possibilité d'attribuer une Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) à certains agents relevant de la filière technique et dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel ;

Vu le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le Régime Indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le budget du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.) du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2003-10-14-12 en date du 14 octobre 2003 relative au régime indemnitaire des personnels du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Considérant qu'il y a lieu de voter un crédit global permettant ensuite à l'autorité territoriale de répartir individuellement cette enveloppe budgétaire entre les agents du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'année 2017 ;

Considérant que la somme à inscrire pour 2017 tient compte des modifications des cadres d'emploi (évolutions statutaires, avancements, changement de grade à la suite d'une réussite à un concours ou examen professionnel...) des personnels du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 39 (dont 9 pouvoirs)

Pour :39.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : d'approuver le crédit global du régime indemnitaire du personnel du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, pour un montant annuel de **18 000€** (dix huit mille euros) **pour l'année 2017.**



**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône-Vivestre Vid'Gard

SYNDICAT MIXTE
Arche Bötti n° 1 - 3^{ème} étage
116, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES

www.scot-sud-gard.fr
Tél. : 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02

S.CO.T. SUD GARD

